

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction de l'eau et de la biodiversité

Décision du 22 août 2019

**portant désignation d'un directeur par intérim au Conservatoire de l'espace littoral et des
rivages lacustres**

NOR : TREL1922714S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 322-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment son article 6,

Vu le décret du 29 novembre 2012 portant nomination de la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

Vu la décision n°22/2019 du 18 juillet 2019 de la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres nommant Monsieur Matthias Bigorgne directeur adjoint du Conservatoire du littoral à compter du 26 août 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Matthias Bigorgne, directeur adjoint, est chargé par intérim des fonctions de directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres à compter du 2 septembre 2019 jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur.

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Fait le 22 août 2019

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

T. VATIN